

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Fructidor.

(Ere vulgaire.)

Mercredi 7 Septembre 1798.

Jugement et exécution de douze habitans de l'isle de la Grenade, qui avoient pris part à la rebellion qui a eu lieu dans cette isle. — Mesures prises par la cour de Naples pour la défense de ce royaume. — Edit du sénat de Venise, qui enjoint à tous les sujets de la république d'observer exactement la neutralité. — Formation d'une garde nationale à Milan. — Décret du gouvernement génois concernant les émigrés français. — Réunion de l'armée de Sambre et Meuse à Forcheim. — Assassinat commis sur un postillon par cinq volontaires qui alloient à l'armée d'Italie. — Lettre sur les monumens des arts en Italie.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

De la Grenade, le 1^{er} juillet.

L'assemblée représentative avoit passé, pendant la guerre intérieure qui a désolé cette isle, un bill d'attaquer qui déclaroit coupables de haute-trahison tous ceux des habitans qui avoient pris part à la rebellion, & qui ne seroient pas rentrés dans le devoir avant le 1^{er} septembre. Après la réduction des rebelles, cinquante d'entre eux, dont la plupart sont de riches propriétaires français, ont été pris, jugés en vertu du bill d'attaquer, & condamnés à mort. Le 28 juin, il y en a eu douze fusillés à la parade dans la ville de Saint George. Voici leurs noms : Ch. vaux de Suz^e, Clozier d'Arcueil, Clozier de Sainte Marie, J. B. Olivier, F. L. Bontems, Ed. Duffaut, B. Rouget, P. Villard, L. Delille, S. Courroy, & P. Beau, tous les 11 blancs, & Edme Rappier, maître, un des chefs de la révolte. Les 28 autres condamnés ont obtenu un sursis à l'exécution du jugement.

ITALIE.

De Naples, le 9 août.

Le 5 au matin le roi est parti de cette capitale, avec un nombreux cortège de personnes de sa cour, & à pris la route de Gênes. S. M. se propose de voir successivement divers camps se former sur sa frontière. Le général ministre Acton est parti la nuit dernière pour aller joindre sa majesté.

On a donné ordre au 20^e. bataillon d'infanterie, & à quatre mille hommes de cavalerie, de se tenir prêts à marcher au premier signal. Il arrive journellement aussi un grand nombre de recrues qui, après avoir reçues les instructions préliminaires sur le maniement des armes,

vont être incorporés dans divers régimens. On continue à effrir au roi des dons assez considérables pour subvenir aux dépenses militaire qu'exige la défense du royaume.

Le roi ayant publié un édit qui enjoint à tous les feudataires de la couronne absens de se rendre dans le royaume, on a déjà vu arriver le prince Doria, le prince Piombino, le duc Lante & le duc de Sermoneta. On en attend d'autres chaque jour.

De Rome, le 12 août.

Le cardinal Zelada ayant représenté au pape que son grand âge & ses infirmités ne lui permettoient plus de remplir les fonctions de la place de secrétaire d'état, sa sainteté a reçu sa démission & a nommé pour le remplacer le cardinal Ignace Busca, qui a déjà travaillé avec le saint-pere.

De Venise, le 14 août.

Le sénat ayant appris que Vérone & Brescia étoient évacuées par les Français, avoit décrété d'y envoyer de fortes garnisons. Ce décret avoit passé à une très petite majorité. Plusieurs sénateurs soutinrent qu'il étoit prématuré, & qu'il n'étoit pas sûr que ces places ne seroient pas bientôt occupées par une des puissances belligérantes. En effet, le sénat apprit que les Français y étoient rentrés, & il révoqua le décret, dont l'exécution devenoit impossible.

Le sénat a dééré depuis l'armement de 20 mille hommes; cette résolution a trouvé aussi de l'opposition. On a dit que Venise & les Lagunes étoient dans un état de défense respectable; qu'armer de nouvelles levées, sans être sûr de pouvoir les rassembler, c'étoit faire une dépense inutile; que si l'on vouloit former un camp, probablement les Français s'y opposeroient comme à une mesure hostile contre eux.

Le sénat a fait un nouvel édit, par lequel il enjoint à tous les sujets de la république d'observer exactement la neutralité; de ne prendre aucune part aux événemens de la guerre, &c. L'objet de cet édit est de déappreux

la conduite qu'ont tenue les habitans de l'état de Venise, & sur-tout ceux de Brescia, au moment de la retraite des Français, & de faire croire à ceux-ci que le gouvernement ou l'aristocratie n'y a eu aucune part. Cette démarche est digne de la politique vénitienne; mais il se pourroit que le général Buonaparte n'y eût pas une grande confiance.

De Milan, le 20 août.

Notre municipalité vient de publier un règlement pour la formation d'une garde nationale milanaise, composée de huit bataillons, & commandée à tour de rôle par huit capitaines déjà nommés. Le commandant prendra les ordres de la municipalité & du commandant militaire de la place. Tous les habitans & domiciliés de la commune de Milan, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 55, feront le service chacun à leur tour. Seront exemptés les domestiques, les mendians & les impotens. Les ecclésiastiques seront exemptés du service moyennant une contribution pécuniaire. Tous les jours de fête la garde nationale s'exercera au maniment de armes, au son d'une musique militaire & des chants patriotiques.

On attendoit ici le général Buonaparte, qui devoit aller sous Mantoue, dont le siège va recommencer; mais on vient d'apprendre que les armées françaises ayant eu de nouveaux succès & continuant à poursuivre l'ennemi, il a jugé sa présence plus nécessaire ailleurs.

Il continue d'arriver ici une foule de prisonniers, parmi lesquels se trouvent beaucoup de Tyroliens qu'on avoit fait marcher par force. Il paroît que ces soldats de réquisition ont beaucoup contribué à rendre complète la déroute des Autrichiens. Dès qu'ils ont vu que les troupes de ligne cédoient, ils n'ont pas fait grande résistance.

Depuis les derniers succès des Français, on parle avec grande confiance du prompt établissement de la république lombarde ou italique. On lui donne pour limites du côté de l'Allemagne le Tyrol italien, dont les habitans n'ont jamais vécu en bonne intelligence avec ceux du Tyrol allemand.

On a appris ici avec plaisir que le directoire a donné les ordres les plus sévères pour faire rendre des comptes aux différens commissaires administratifs & agens des armées. Les abus en ce genre sont si énormes que les ressources immenses qu'offre l'Italie aux Français seroient bientôt épuisées, si on n'y apportoit un remède efficace. Mais pour remédier à un mal si général & si grave, il faut une commission d'hommes absolument étrangers aux armées, revêtus d'un grand pouvoir & d'une probité reconnue.

Les Français ont arrêté il y a quel que tems, dans l'état de Venise, un courrier autrichien, chargé de lettres importantes. On assure qu'elles contiennent les preuves de l'existence d'une nouvelle coalition entre les puissances d'Italie, formée pour secondér les opérations des armées autrichiennes & faire disparaître les Français de l'Italie.

De Gènes, le 22 août.

Le décret rendu par le sérénissime gouvernement, au sujet de l'expulsion des émigrés, est plus sévère qu'on ne l'avoit cru d'abord; il n'excepte que ceux qui jouissent des privilèges du port franc. Ce sont pour la plupart des négocians de Marseille, qui ont quitté leur patrie au commencement des troubles, & qui n'y ont eu d'une part.

L'équipage d'un vaisseau de guerre anglais avoit enlevé de force, sur le quai du port, un matelot qui étoit déserté du service anglais pour s'engager à celui d'Espagne. Le sérénissime gouvernement a chargé son secrétaire d'aller d'écrire au consul anglais pour se plaindre de cette violation de son territoire & pour demander que le matelot fut rendu. Le consul l'a fait aussitôt remettre en liberté en disant que le fait s'étoit passé à l'insu du capitaine. Il est certain cependant que le capitaine étoit dans la chaloupe qui enleva le matelot, & qu'il commandoit lui-même cette glorieuse expédition.

Hier, le ministre Faypoult partit avec deux secrétaires pour Turin, d'où il passera ensuite au quartier-général. On fait beaucoup de conjectures sur la cause de son départ. Les uns disent qu'il est question d'engager le roi de Sardaigne à se déclarer contre l'empereur; d'autres que les Français ont des preuves certaines des mauvaises intentions de la cour de Sardaigne, & qu'on va lui en mander de nouveaux garans de sa bonne foi, qui la mettront dans l'impossibilité d'y manquer.

On assure que les Français se disposent à faire une descente en Corse, où l'insurrection paroît calmée, mais où les insurgens n'attendent pour s'armer de nouveau que la certitude d'un secours prompt & suffisant.

A L L E M A G N E.

De Stuttgart, le 24 août.

Il y eut le 18, entre Silzbach & Anberg, un combat très-sérieux, dans lequel il paroît que les Français essuyèrent une perte considérable; car on manda de Nuremberg qu'il y arriva plus de 200 voitures de blessés. On n'a pu encore de détails sur cet événement; mais on dit que les Français donneroient dans une batterie masquée de canon à mitraille qui leur tuent beaucoup de monde, & que la cavalerie impériale qui chargea à plusieurs reprises, essuya beaucoup de ravages dans l'armée française.

On écrit de Donwert que le 19 les impériaux attaquèrent avec beaucoup d'impétuosité l'aile gauche de l'armée française, et avant de Wertingen, & furent repoussés après une action très-vive.

De Francfort, le 24 août.

M. le marquis de Gallo, ambassadeur de Naples près S. M. I. est retourné à Vienne après un séjour de deux mois à Basle, où l'on croit qu'il étoit chargé de négocier pour l'Allemagne des préliminaires de paix.

Le roi de Suède est parti le 11 pour la Finlande après en avoir vérifié les forteresses, S. M. se mettra en route pour Pétersbourg.

De Mannheim, le 26 août.

On apprend qu'à Trèves & autres pays de la rive gauche du Rhin il a été publié un ordre aux municipalités habitans de faire aux receveurs de la république française la déclaration des biens appartenans aux princes, seigneurs, évêques, chapitres, abbayes, séminaires, couvens, curés, vicaires, fabriques & émigrés, pour que leurs revenus, rentes, dixmes & capitaux soient versés dans les caisses de la république.

Avant hier, un commissaire français escorté de 40 à 50 hommes, se trouvoit à Neuf Linange, près de Grunstadt, pour y percevoir des impositions, un détachement de la garnison de Mannheim s'y porta rapidement, & après

un léger... tués ou b... 30 à 40... secrétaire

Extrait d

Plusieur... qu'on leu... la nouvel... Oise étoit... leurs fonc... avoit été... cette adm... pelletier &... avoir prov... par l'asser... ni de ses... jourd'hui

On app... ministrat... c'étoient... plus forte... moins qua... pentier. O... les deux p

On app... de l'a mee... réunie à F... noncé. Il... général W... étoit retou... armée, qu

Le pape... files cat... manication... intimer l'o... titées; pa... vraie relig... loix civiles

Nous av... lesquelles... mises en... l'Isere, par... à l'armée... avis, pour... loir exciter... dans un r... grands s r

Mais nou... blir les d... par un com... Le 19 th... de la poste... Saint-Just... sur la gran

un léger combat, dans lequel les Français eurent plusieurs tués ou blessés, le reste fut fait prisonnier au nombre de 30 à 40. On les a amenés ici hier, aussi bien que le secrétaire du commissaire. Ce dernier parvint à s'échapper.

FRANCE.

Extrait d'une lettre écrite de Versailles, le 13 fructidor.

Plusieurs journalistes ont été induits en erreurs, lorsqu'on leur a fait annoncer, il y a quelque tems, que la nouvelle administration du département de Seine & Oise étoit enfin destituée, & que les anciens administrateurs, élus par leurs concitoyens, étoient rappelés à leurs fonctions. Il est vrai que le patriote *Germain*, qui avoit été nommé commissaire du directoire après de cette administration, sur le refus du patriote *Pélix Lepelletier Saint-Fargeau*, a été destitué lui-même, après avoir provoqué la destitution des administrateurs nommés par l'assemblée électorale, qui n'avoit voulu ni de lui ni de ses amis, ni d'aucun de ceux qui remplissent aujourd'hui ces places importantes.

On apprend à l'instant, que deux des nouveaux administrateurs, *Horreau* & *Fauvel*, sont enfin destitués; c'étoient ceux contre lesquels l'opinion publique étoit le plus fortement prononcée. Les trois autres, conservés du moins quant à présent, sont *Lépicier*, *Goujon* & *Charpentier*. On ne sait pas encore bien positivement par qui les deux premiers doivent être remplacés.

De Paris, le 20 fructidor.

On apprend par une lettre particulière, écrite le 10. de l'armée de Sambre & Meuse, que toute l'armée a été réunie à Fochéin, comme le général Jourdan l'avoit annoncé. Il se disposoit à reprendre l'offensive contre le général *Wartensleben*, attendu que *Parchaduc Charles* étoit retourné avec ses 25 mille hommes rejoindre son armée, qui se retiroit devant celle du général *Moreau*.

Le pape a, le 5 juillet, adressé une bulle à tous les fils des catholiques résidans en France, qui sont en communication avec le saint siégé apostolique, pour leur enjoindre l'obligation de se soumettre aux autorités constituées; par là, ils convaincront les gouvernans que la vraie religion n'est nullement faite pour renverser les lois civiles.

Nous avons reçu beaucoup de lettres particulières, par lesquelles on nous annonçoit de grandes violences commises en différens départemens, sur-tout dans celui de l'Isère, par les détachemens de troupes qu'on fait passer à l'armée d'Italie. Nous n'avons pas voulu publier ces avis, pour éviter le reproche très-déraisonnable de vouloir exciter une opinion défavorable sur l'esprit des troupes, dans un moment où nos braves armées rendent de si grands services à la république.

Mais nous ne croyons pas devoir nous refuser à publier les détails suivans, qui nous sont adressés & attestés par un commissaire du directoire exécutif.

Le 19 thermidor, *Jean-Marie Cailliermin*, postillon de la poste aux chevaux du Pain-Bouchoin, canton de Saint-Just-la-Pendue, département de la Loire, fut tué sur la grande route de Saint-Symphorien à Tarare, d'un

coup de fusil qui lui fut tiré dans l'estomach. Les meurtriers ont été arrêtés. Ce sont cinq volontaires de la 184. demi-brigade d'infanterie qui venoient de Roanne. Le crime a été constaté par une instruction en forme & par l'aveu des coupables. Le principal assassin est un citoyen né à Meudon; il a tiré à bout portant le malheureux postillon, pendant que trois de ses complices le tenoient. Nous supprimons les noms de ces scélérats: ils furent conduits à Lyon le lendemain par un chef de brigade, à qui l'on a adressé la procédure. Qui le croira, nous écrit le commissaire du pouvoir exécutif? on m'assure que ces cinq brigands ont été mis en liberté ou vont l'être. Cette nouvelle a jeté dans mon canton le deuil & la consternation. Plusieurs propriétaires & fermiers riverains de la grande route abandonnent leurs habitations pour n'être pas exposés aux fureurs meurtrières de ces lâches ennemis de l'ordre public, qui ne mettront point de bornes à leurs violences, si leurs crimes demeurent impunis. Cet assassinat n'est pas le seul que nous dénonce le commissaire; il a été obligé de faire arrêter & désarmer d'autres militaires qu'il désigne, & qui, non contents de se faire donner à boire, à manger, à coucher chez les habitans de la campagne ou dans les auberges, sans rien payer, emportoient encore ce qui étoit à leur convenance. Nous supprimons les détails très-circumstanciés qu'il nous adresse; espérant que le gouvernement, mieux instruit que nous sur cet état des choses, s'occupe des moyens de réprimer & de prévenir de semblables désordres, qui pourroient avoir des suites funestes, difficiles à calculer.

La lettre, dont nous venons de donner l'extrait, est signée *GUILLEMIN*, commissaire du directoire exécutif, & datée de la Fontaine commune de Chirassimon, le 5 fructidor.

Lettre sur les monumens des arts en Italie.

Ma retraite à ma chartreuse, mon cher ami, n'a point altéré ma vive passion pour les arts en général. Ils sont toujours mes délices, & je les regarde depuis si long-tems comme une des principales branches de la félicité publique & particulière que tout ce qui y tient m'occupe sans cesse. Je n'ai donc pas pu apprendre, sans quelque effroi, le projet formé de démembrer les belles collections d'Italie & de Rome pour grossir celles de Paris.

Je suis convaincu que c'est faire un grand mal, sans qu'il puisse en résulter un bien réel pour le pays qui l'opérera. Cet enlèvement détruira des ensembles précieux, & refroidira beaucoup ce zèle salutaire qui nous portoit en Italie, où il y aura toujours tant à profiter d'après des objets qui ne seront jamais transportables.

Cet enlèvement nous aliénera un peuple naturellement hospitalier pour toutes les nations de l'Europe; & qui sait si les Français pouront affronter à l'avenir ce sentiment d'indignation publique que la spoliation de Rome ne peut qu'exciter, nourrir & perpétuer contre eux?

Qu'on juge ensuite des alarmes que doivent occasionner chez tous les amis éclairés des arts les dangers de l'enlèvement & du transport auxquels on exposerait ces belles statues déjà mutilées, & qu'un saint respect a privées même des restaurations qu'elles exigeroient, mais qui ne pouvoient avoir lieu qu'au risque d'un déplacement momentané qu'on n'a jamais osé entreprendre.

Si les anciens Romains ont fait transporter chez eux des monumens de la Grèce, c'est qu'ils voyoient comme

prochain l'anéantissement des arts dans ces contrées qu'ils dépeuploient dans tous les genres ; c'est que les Romains d'alors n'avoient que le faste des arts , sans en avoir le goût. Cette nation orgueilleuse & même féroce doit-elle d'ailleurs être imitée en tout ?

Je vous ai avancé, mon ami, qu'il ne résulteroit pour la France aucun bien de la spoliation des monumens de l'art de l'Italie ; mais ce qui va peut-être vous étonner, c'est que ces dépouilles sacrilèges ne contribueroient en rien aux progrès de nos artistes. Ecoutez mes raisons.

Du tems de Michel Ange, de Raphaël & du Titien, les Italiens n'avoient pas encore tiré du sein de la terre le quart des antiques dont leurs villes sont ornées aujourd'hui. Les plus belles peintures qui nous servent de modèles sort de la main de ces artistes célèbres & de leurs premiers élèves. Depuis eux, l'art a toujours été en déclinant ; donc ce n'est pas uniquement à la possession des modèles de l'art qu'on doit les grands maîtres modernes.

Vous le savez, mon ami, ce qui principalement fait fleurir les arts ? C'est qu'indépendamment des grands modèles, il faut encore des Médicis, des Jules II, des Léon X, des Louis XIV ; il faut des Colbert qui sachent, au milieu des ignorans & des intrigans qui les entourent, découvrir ces hommes souvent trop modestes & vraiment capables de grandes choses ; il faut que les directeurs des arts connoissent les moyens propres à faire fructifier les talens. Ce n'est pas par de grandes dépenses qu'on arrive à ce but ; c'est par un tact fin & par un esprit éclairé. Mais rentrons dans le sujet de ma lettre ; aimons l'art pour l'art lui-même ; sachons respecter les chefs-d'œuvre, les bien conserver, & par-dessus tout les laisser où ils sont, quand ils y sont bien placés & rassemblés avec goût & avec ordre.

Signé, Louis, architecte.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MURAIRE.

Séance du 19 fructidor.

Le conseil approuve la résolution du 11 fructidor, qui autorise les ecclésiastiques, dont la réclusion a été ordonnée par la loi du 3 brumaire, à reprendre la possession & la jouissance de leurs biens.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 20 fructidor.

Coupillau dénonce une lettre du ministre de la justice, par laquelle il invite les commissaires du directoire exécutif dans la Vendée à ne point donner de suite à la loi qui autorise les communes qui ont fait des pertes à se pourvoir en dommages & intérêts.

L'opinant regarde cette mesure comme aussi préjudiciable aux patriotes que favorable aux rebelles.

Domier représente qu'elle est tout simplement néces-

saire au maintien de la tranquillité dans ces départemens, & le conseil passe à l'ordre du jour.

En vertu de la loi du 28 ventôse, on a soumissionné toute espèce d'établissement public ; une commune se plaint qu'on veut ainsi la priver de sa halle. Fermond, qui rend compte de ce fait, dit qu'on a soumissionné jusqu'au champ de la foire de Baucaire. Il demande & le conseil ordonne qu'une commission présentera un moyen d'arrêter ces abus.

Camus lit une nouvelle rédaction du projet d'amnistie — Le conseil décide qu'il sera imprimé & discuté demain.

Fermond s'élève dès aujourd'hui contre l'article qui excepte de l'amnistie les condamnés à la déportation. Son motif, c'est que cet article qui frappe sur les préteurs peut éveiller la discorde dans les départemens de l'Ouest, où la paix tient à ce que la liberté des cultes soit assurée.

On demande le renvoi. Camus représente qu'il est inutile ; que l'article sera discuté demain & supprimé ou amendé d'après la volonté du conseil.

Un membre, après un rapport que la foiblesse de sa voix a empêché d'entendre, propose un long projet de résolution explicatif de la loi du 9 floréal sur les ascendants d'émigrés.

D'après ce projet, ceux de ces ascendants qui, dans un délai déterminé, ne demanderont pas le partage de leurs biens indivis avec la nation, en verront la totalité se questrée.

Le conseil ordonne l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 20 fructidor.

Le conseil, sur le rapport de Bréard, approuve la résolution du 15 de ce mois, qui accorde des secours & des pensions à des marins blessés & aux veuves de ceux qui ont été tués.

Le conseil se forme ensuite en comité général pour entendre la lecture du traité d'alliance conclu avec l'Espagne.

ERRATA. — Il y a dans la feuille d'hier deux fautes essentielles à corriger. L'article des loyers finit par ces mots : il n'y a pas de bonne foi ; lisez : de bonne foi. A l'article des rentiers et des propriétaires, le quatrième paragraphe a été transposé ; il doit être l'avant-dernier.

La Morale Universelle, ou les Devoirs de l'Homme, fondés sur la nature. A Paris, chez Bailly & Colas, imprimeurs, rue du Gard, n. 806 ; & Denis, rue Hautefeuille, n. 21. 5 vol. in-8. bien imprimés.

C'est une nouvelle édition d'un très-bon ouvrage. L'auteur est feu baron d'Holbach, qui a fait beaucoup pour les sciences & la philosophie, mais qui n'a pas toute la célébrité que méritent ses grands & importants travaux ; c'est qu'il voulut seulement être utile & ne voulut pas être célèbre. Sa mémoire sera éternellement attachée à ceux qui l'ont connu & qui sentent le prix des vertus unies aux grandes lumières.